

**Préambule**

Réuni à Nantes le 17 mars 2022, le XXVIII<sup>ème</sup> Congrès de l'Union départementale des Syndicats CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens adoptée en 1906, qui constitue la référence indispensable à la pratique de l'indépendance syndicale, condition nécessaire à la défense des intérêts collectifs et particuliers de la classe ouvrière.

Face au déchainement des attaques du gouvernement contre le salariat, le congrès réaffirme la nécessité de l'action revendicative et de l'indépendance vis-à-vis des partis politiques, de l'Etat, du patronat et des gouvernements quels qu'ils soient. Aucune consigne de vote ne sera donnée à l'occasion des échéances électorales à venir.

Depuis des décennies, les gouvernements et le patronat multiplient les tentatives pour associer les organisations syndicales à la mise en œuvre des mesures conduisant à réduire le coût du travail et à liquider les conquêtes sociales et les libertés. Avec les gouvernements Macron, un cran supplémentaire dans cette voie a été franchi.

L'heure est donc à la résistance, à l'action revendicative et à la reconquête des droits.

Concernant la situation internationale et la guerre en Ukraine, le congrès exige le retrait des troupes de Poutine et l'arrêt de toutes les opérations militaires d'où qu'elles viennent. Le Congrès fait sienne la déclaration du bureau de l'UD du 7 mars 2022.

**Libertés individuelles et collectives**

Le Congrès réaffirme que le mouvement syndical ne saurait être indifférent au régime de liberté dans lequel s'exerce l'action revendicative : « sans liberté, pas de syndicat libre ».

En conséquence, le Congrès confirme son opposition à la loi « sécurité globale » et aux décrets sur le fichage car ils portent atteinte aux libertés et en particulier à la liberté de manifester et à l'action revendicative. Sur de nombreux points, ils constituent une dérive inquiétante pour la démocratie. Le Congrès condamne par ailleurs les mesures de restrictions des libertés déployées au nom de « l'état d'urgence sanitaire ». En introduisant la notion de « salarié suspendu » sans possibilité de recours et de défense, le « pass sanitaire » constitue une grave atteinte au Code du travail et au Statut de la Fonction Publique. Le Congrès revendique le retrait définitif de tous ces dispositifs.

Plus largement, le président de la République et le gouvernement, par leur logique d'affrontement, portent la responsabilité de drames tel que celui survenu à Nantes, dans la nuit du 21 au 22 juin 2019 : la mort du jeune Steve Maïa Caniço.

**Salaires et garanties collectives**

Dans le contexte d'une hausse galopante des prix et donc d'une perte considérable du pouvoir d'achat, le Congrès estime que l'urgence est à l'augmentation générale des salaires, des pensions et des minima

sociaux. Il dénonce la pseudo compensation de hausse de l'inflation par le biais d'une indemnité de 100 euros (prime Macron), le gel du point d'indice des fonctionnaires (perte de 22,6% depuis 2000) et exige comme premières mesures l'augmentation du SMIC (80 % du salaire médian soit plus de 300 € d'augmentation), des salaires et pensions de l'ordre de 5 à 10 %. Cette revendication est somme toute raisonnable, comparée à l'enrichissement des milliardaires français en un an (+ 236 milliards d'euros). Par ailleurs, dans un contexte d'explosion des prix de l'essence, le Congrès revendique le blocage des prix à 1€50 le litre.

Le Congrès rappelle que la pratique contractuelle fait partie de l'ADN de la CGT-Force Ouvrière, à partir du moment où celle-ci permet l'amélioration des conditions d'existence des salariés. Le Congrès souligne que, dans ce cadre et grâce à leur détermination, malgré un contexte de recherche généralisée de baisse du coût du travail, nombre de syndicats FO ont obtenu dans le département des avancées substantielles, notamment sur le plan des salaires, dans le secteur privé mais également dans l'Hospitalière où la mobilisation a conduit à l'alignement des 183 € net pour les médico-sociaux. Le Congrès exige que les 7000 salariés du médico-social encore exclus bénéficient immédiatement des 49 points d'indice. Le Congrès s'oppose aux velléités des employeurs de profiter des renégociations des conventions collectives pour abaisser le niveau des garanties, notamment par la refonte des classifications, déconnectées des qualifications et des diplômes.

Le Congrès revendique l'abrogation de l'ensemble des dispositifs légaux (lois Macron et Rebsamen d'août 2015, loi « Travail » et ordonnances « Macron ») qui constituent une attaque tous azimuts contre les garanties collectives des salariés et la libre négociation.

## **Retraites**

Le Congrès avec la confédération réaffirme *« sa détermination à l'abandon définitif de la réforme des retraites et non un simple report après les prochaines échéances électorales »*. Le Congrès est *« opposé à tout nouveau recul de l'âge de la retraite, que ce soit par le biais d'un âge légal, un âge du taux plein, pivot ou d'équilibre ou par l'allongement de la durée d'activité. A ce titre, FO réitère son opposition au transfert des cotisations des caisses de retraite complémentaire vers l'URSSAF préfigurant la mise en place d'un régime universel par points auquel il s'oppose. FO rappelle sa volonté de défendre un système de retraite par répartition solidaire et intergénérationnel, ainsi que sa volonté de conforter et d'améliorer les dispositions du système actuel et de ses régimes, afin de garantir un haut niveau de pensions à toutes et à tous »*. Le Congrès revendique le maintien du régime général et des régimes particuliers, ainsi que celui du Code des pensions civiles et militaires. Le Congrès se félicite que la grève initiée le 5 décembre 2019 ait permis de bloquer le projet du président de la République de mettre en place un régime unique et un système intégral par points.

Pour cette raison, Emmanuel Macron, président et candidat à sa réélection annonce vouloir dès le lendemain des élections, s'il était réélu, lancer une nouvelle réforme qui viserait à supprimer les régimes spéciaux et augmenter l'âge de départ à la retraite à 65 ans. Le congrès considère qu'il est nécessaire de préparer comme à l'automne 2019 les conditions d'une riposte interprofessionnelle par la grève pour faire échec à une telle offensive.

Le Congrès rappelle qu'en vingt ans de « réformes » des retraites, la durée d'activité nécessaire à l'obtention d'une retraite complète a augmenté de près de 15 %, passant de 37,5 à 43 annuités à partir de

la génération 1973, ce qui justifie que le Congrès revendique l'abrogation de ces lois.

### **Sécurité sociale**

Le Congrès réaffirme son indéfectible attachement à la Sécurité sociale de 1945, régime assurantiel dont les recettes sont issues des cotisations salariales et patronales, constituant le salaire différé. Collectées par les URSSAF, ces cotisations sont immédiatement reversées sous forme de prestations et ainsi mises à l'abri des appétits spéculatifs, ainsi que des pressions austéritaires des gouvernements.

Attaché à ces principes, le Congrès s'oppose au projet de « Grande Sécu » qui marquerait un pas de plus vers une destruction de la sécurité sociale. Il s'oppose à toute fusion des organismes de sécurité sociale (CAF, CPAM) ainsi qu'aux suppressions de personnels, afin de maintenir le service public rendu aux assurés, aux allocataires et aux pensionnés. Le Congrès s'oppose aussi à tout transfert de charges de l'assurance maladie vers les organismes complémentaires, car celui-ci se traduit par une remise en cause de la solidarité entre tous les salariés et une hausse des coûts pour les assurés sociaux, réduisant l'accès aux soins pour tous.

Le Congrès condamne toutes les mesures d'exonération de cotisations sociales décidées par les gouvernements successifs, ainsi que toute étatisation du financement de la Sécurité sociale.

### **Assurance chômage**

Le Congrès affirme à nouveau son attachement indéfectible au paritarisme et à la liberté de négocier. De fait, la méthode du gouvernement consistant à « reprendre la main » pour imposer ses « contre-réformes » est en soi parfaitement inacceptable. Le Congrès revendique l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Elle touche une fois de plus les plus démunis. Plus d'un million d'entre eux (24 000 en Loire-Atlantique) vont perdre en moyenne 17 % de leur allocation.

### **Services publics**

Le Congrès s'oppose à tous les plans d'austérité mis en œuvre par les gouvernements successifs, dans le cadre des traités et des directives de l'Union Européenne. A travers la remise en cause du service public, c'est la République elle-même qui est atteinte. L'épidémie a mis en lumière les conséquences des politiques successives conduisant à supprimer des dizaines de milliers de lits à l'hôpital (17600 sous la présidence de Macron). Le Congrès revendique l'arrêt des suppressions de postes (et restructurations de services) à l'Hôpital, comme dans toute la Fonction Publique (DGFIP, etc.), et l'obtention des moyens nécessaires. Le Congrès s'oppose à l'ouverture à la concurrence des services publics (SNCF, industries électriques et gazières, La Poste) qui engendre des fermetures de sites, une perte de proximité pour la population et l'augmentation des tarifs.

Le Congrès revendique l'abrogation de la loi sur la Transformation de la Fonction Publique, promulguée en 2019, qui a pour conséquence le démantèlement du Statut de la Fonction Publique, le recours massif aux contractuels et la liquidation des services publics et leur privatisation. Le Congrès réaffirme son attachement au statut général de la fonction publique, garant de l'indépendance des fonctionnaires, contre toute forme d'individualisation des carrières et des rémunérations.

Attaché à l'École laïque et républicaine fondée sur la transmission des connaissances, le Congrès condamne toutes les mesures qui, dans l'Éducation Nationale, conduisent progressivement à la remise

en cause de la laïcité, à la territorialisation, sous couvert de nouveaux « rythmes scolaires » ou à la régionalisation/destruction de la formation professionnelle initiale. Le Congrès revendique le retour à des épreuves terminales et anonymes du baccalauréat et l'abandon de Parcoursup.

### **Défense du tissu industriel local et développement des infrastructures**

Le Congrès rejette toute forme de pression préjudiciable à l'emploi salarié et à l'activité industrielle dans le département, que ce soit au nom des « *grands équilibres internationaux* », de la « *mondialisation* » ou de la « *décroissance* ».

Le Congrès dénonce le fait que la centrale thermique de Cordemais soit sacrifiée sur l'autel de la « *transition écologique* ». Le Congrès revendique sous une forme ou une autre le maintien de toute la puissance électrique installée à Cordemais, ainsi que les emplois directs et indirects qui lui sont attachés. Il en va également de la sécurité énergétique du Grand ouest.

Le Congrès se prononce pour le développement des infrastructures permettant notamment de faciliter les déplacements des salariés. Le temps de trajet domicile-travail ne cesse d'augmenter. A titre d'exemple, le temps moyen quotidien de déplacement dans la métropole nantaise est aujourd'hui de 67 minutes. Le Congrès considère que seule la construction de nouvelles infrastructures, facilitant en particulier le franchissement de la Loire, permettra de fluidifier le trafic et ainsi de réduire le temps de trajet des salariés dans l'agglomération.

### **Internationalisme et indépendance**

Plus que jamais, la classe ouvrière a besoin, dans tous les pays, d'organisations indépendantes pour défendre ses intérêts particuliers. L'UD CGT-FO de Loire-Atlantique continuera à participer aux regroupements internationaux se plaçant dans un cadre d'indépendance et apportera son concours à tous les militants qui, dans des conditions souvent difficiles, combattent pour construire dans leurs propres pays des syndicats indépendants.

### **Conclusion**

Le XXVIII<sup>ème</sup> Congrès de l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique mesure l'ampleur et la cohérence des attaques menées contre les conquêtes sociales arrachées par la classe ouvrière depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle (Code du travail, conventions collectives et principe de faveur, Sécurité sociale, Services publics, Statut général et Statuts particuliers de la Fonction Publique...).

Sans sous-estimer les difficultés consécutives à plusieurs décennies de politiques de désindustrialisation et de régressions sociales, le Congrès estime que le rapport de force se situe nécessairement sur le terrain économique, donc celui de la grève. Le Congrès affirme que ce n'est évidemment pas par le seul levier des manifestations et des grèves saute-mouton que la mécanique dévastatrice actuellement à l'œuvre pourra être stoppée. De fait, la logique d'ensemble de la politique gouvernementale pose la question d'une riposte interprofessionnelle.

Dans l'optique de préparer les conditions de ce rapport de force favorable aux salariés, le Congrès appelle sans attendre à intensifier la syndicalisation au sein de la CGT-Force Ouvrière et à développer partout ses implantations syndicales.